

CONVENTION avec architecte -

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 11 Décembre 1974, le Conseil Municipal a décidé de faire établir un plan d'alignement pour toutes les voies existantes et à créer à LUDRES Centre.

Il faut faire procéder à une étude afin de présenter un dossier complet pour l'enquête administrative publique.

La Société Civile AGORA, 4, rue Wilson à VANDOEUVRE, représentée par son administrateur Monsieur Christian VINEY, a fait une offre valable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le Maire est autorisé à signer deux conventions pour l'établissement du plan d'alignement des rues de LUDRES Centre,

1°) avec la Société Civile AGORA, 4, rue Wilson à VANDOEUVRE pour l'étude sur le plan urbanisme,

2°) avec Monsieur DUMONT, architecte DPLG, 10, rue des Tiercelins à NANCY, pour le contrôle sur le plan architectural.

ACHAT IMMEUBLES SIRH -

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager des pourparlers avec Maître BONNET, administrateur judiciaire chargé de la liquidation de la Société SIRH en vue de l'achat des pavillons témoins implantés chemin du Bois des Vaches et du hangar en construction sur la zone industrielle.

Une estimation sera demandée au Service des Domaines.